

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

752/16

12/12/2016

République démocratique du Congo (RDC): L'UE adopte des sanctions contre 7 personnes responsables de violences

Le Conseil a adopté des mesures restrictives en matière de déplacements et un gel des avoirs à l'égard de sept personnes occupant des postes à responsabilités dans la chaîne de commandement des auteurs de violences, avec effet immédiat. Les ministres des affaires étrangères, réunis au sein du Conseil de l'Union européenne, ont discuté des derniers développements dans le pays. Les États membres se sont accordés sur une déclaration sur la situation en RDC.

Déclaration de l'UE sur la situation en République démocratique du Congo

"L'Union européenne et ses États membres sont gravement préoccupés par la situation politique en République démocratique du Congo (RDC). Le 19 décembre, date qui marque l'échéance constitutionnelle du mandat du président Kabila, reste lourd d'incertitudes et de risques, après les récents épisodes de répression et de violations des droits fondamentaux. Le nouveau gouvernement qui sera en place après cette date doit fonder sa légitimité sur un cadre politique défini de manière claire et inclusive, faute de quoi les relations avec l'Union européenne en seront affectées.

Des efforts ont été déployés afin de rapprocher les positions et parvenir à un accord inclusif sur une transition menant le pays vers des élections pacifiques et crédibles dans les plus brefs délais, conformément à la Constitution de la RDC et à la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'Union européenne a soutenu ces initiatives et notamment la médiation en cours de la Conférence des évêques catholiques de la RDC. Elle invite tous les acteurs politiques, tant du côté du gouvernement que de l'opposition, à entendre son appel à assumer leurs responsabilités, à faire preuve de bonne volonté, et à se saisir pleinement de ses bons offices. Elle salue le rôle constructif joué par les organisations régionales et d'autres pays de la région, notamment l'Angola et la République du Congo, afin de trouver une solution pacifique.

En vue de l'échéance du 19 décembre, l'Union européenne appelle donc les Congolais à faire preuve de retenue et à privilégier la voie du dialogue en récusant toute violence.

Les violences qui ont causé la mort d'au moins cinquante personnes les 19 et 20 septembre à Kinshasa constituent de graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, attestées par plusieurs observateurs y compris le bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme. L'Union européenne s'est engagée, dans les conclusions du Conseil du 23 mai puis du 17 octobre, à adopter des mesures restrictives à l'encontre des responsables de telles exactions et de ceux qui feraient obstacle à une solution pacifique et consensuelle de la crise en RDC.

Par conséquent, le Conseil des affaires étrangères de l'UE a pris la décision aujourd'hui d'imposer des mesures restrictives à l'égard de sept individus qui occupent des postes à responsabilités dans la chaîne de commandement des forces de sécurité congolaises qui ont fait un usage disproportionné de la force.

L'Union européenne appelle le gouvernement de la RDC à coopérer à une enquête transparente et indépendante ayant pour objectif de traduire en justice les responsables de ces violences. Elle appelle en outre à respecter pleinement les droits fondamentaux, et notamment la liberté d'expression, de réunion et de la presse.

L'Union européenne suivra avec une attention accrue l'évolution politique cruciale que connaîtra la RDC dans les prochaines semaines. Dans ce contexte, des mesures restrictives supplémentaires pourront être envisagées en cas d'obstruction du processus politique ou de nouvelles violences.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, et l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldavie se rallient à la présente déclaration.

* L'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au processus de

stabilisation et d'association."

* * *

Parmi les personnes soumises à une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et à un gel des avoirs figurent notamment:

- quatre membres de la garde républicaine, de l'armée ou de la police congolaise ayant contribué, en les planifiant, en les dirigeant ou en les commettant, à des actes constituant de **graves violations des droits de l'homme** en RDC;
- trois hauts responsables et personnes d'influence **faisant obstacle à une sortie de crise consensuelle et pacifique** en vue de la tenue d'élections en RDC, notamment par des actes de violence, de répression ou d'incitation à la violence, ou des actions portant atteinte à l'État de droit;

Les noms des personnes concernées et les raisons qui ont amené le Conseil à les inscrire sur la liste figurent au Journal officiel du 12 décembre 2016. Les mesures restrictives entrent en vigueur immédiatement.

- [Journal Officiel du 12 décembre 2016](#)
- [Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo](#)
- [L'adoption de mesures restrictives \(sanctions\) de l'UE](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press